



Externalisation du décompte des prestations des bénéficiaires d'honoraires de la Confédération – Audit de rentabilité

L'essentiel en bref

Chaque année, l'administration fédérale attribue des contrats de service externes d'une valeur comprise entre 30 et 40 millions de francs à quelque 5800 personnes salariées appelées bénéficiaires d'honoraires. Pour différentes raisons – insécurités juridiques en matière d'assurances sociales, risques de procès, risques de réputation pour la Confédération, risques en matière de droits d'accès, déficits informatiques et avantages attendus au niveau des coûts – la Confédération a décidé d'externaliser l'administration des salaires des bénéficiaires d'honoraires de l'administration fédérale à partir de 2012, en confiant cette tâche à un fournisseur externe. Selon l'Office fédéral du personnel (OFPER), les considérations d'ordre économique n'ont joué qu'un rôle d'arrière-plan dans cette décision. En 2015, les montants versés au mandataire ont totalisé [REDACTED] environ.

Dans le contexte des efforts d'économies de la Confédération et compte tenu du renouvellement imminent du contrat avec le fournisseur externe, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a voulu savoir si cette externalisation était aussi rentable pour l'administration fédérale.

Coûts plus élevés que prévus, une nouvelle évaluation échelonnée dans le temps est donc recommandée

Selon l'OFPER, le nouveau processus fonctionne bien et la gestion s'est sensiblement améliorée. Avant de procéder à cette externalisation, l'OFPER s'attendait à ce que cette mesure permette à la Confédération de réaliser des économies nettes de l'ordre de 600 000 francs par an. L'audit n'a pas permis de confirmer l'atteinte de cet objectif. Toutefois, il est frappant de constater que les coûts du prestataire externe sont [REDACTED] que ce qui avait été prévu initialement. La raison principale est que le nombre de bénéficiaires d'honoraires n'a pas pu être réduit comme escompté.

Au moment de l'audit, il n'existait aucune alternative et, selon l'OFPER, un changement de système induirait des investissements importants. Compte tenu des frais administratifs annuels plus élevés et des efforts d'économies de la Confédération, le CDF recommande à l'OFPER de mettre à profit les expériences faites depuis 2012 lors de la préparation du prochain appel d'offres. L'OFPER devrait créer une situation qui lui permette aussi de participer aux gains en efficacité que le fournisseur pourrait réaliser après l'adjudication (grâce à l'augmentation des volumes, à la courbe d'apprentissage ou à l'amélioration de l'efficacité des processus).

Sachant que l'évolution de la technique est porteuse de nouvelles opportunités et alternatives, l'OFPER ne devrait pas exclure une internalisation – pour autant que cela fasse sens dans l'optique coûts-bénéfices – et il devrait régulièrement remettre en question la conception du processus global afin de l'optimiser.

Texte original en allemand